

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
CARACTERISATION DE JUPES ROULEES/SOUDEES EN MORE	1778,29 €
MECHANICAL TESTING OF REGOLITH SIMULTANT BASED 3D PRINTED SAMPLES	2438,94 €
TRAITEMENTS THERMIQUES DE TOLES EN HASTELLOY X - 1500 PIECES	1229,25 €
BRASAGE SOUS VIDE D'UN ASSEMBLAGE CUIVRE / INOX ET FRITTAGE DE FEUILLARDS EN CUIVRE POUR APPLICATION ULTRAVIDE	2055,95 €
EXPERTISE DE JOINTS SOUDES FISSURES SUR CHAUDIERE	665,50 €

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 30 juin 2025



15 JUIL. 2025

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le